

PERMIS D'AMENAGER

Lotissement DOMAINE DE L'OREE

Département de la Drôme
COMMUNE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
LES MIEGESOLLES
Section BS - N°159p

PA4 PLAN DE COMPOSITION

Equipe de levé / Dessinateur	Date du levé	Date du dessin	Vérification	Indice	Commentaires	Etat
DL-MY						
BB		01/02/2020		A		
BB		05/03/2021		B	Cotation prospect Ouest Lot1- Cheminement piéton Clapicette BR Haie Ouest de l'opération- numérotation places de stationnement	

D20-082 ECHELLE : **500** Système Altimétrique = NGF
Système Planimétrique = Lambert 93 CC 45

FICHER : D20082-PA2_msa

Concepteur
CABINET BETARD SELARU
Géomètre Expert Foncier
Ingénieur Conseil
Urbaniste

Bureau principal
125, chemin des Amaniers
68650 CAMARET SUR AIGUES
T : 04 90 37 24 43

Bureau secondaire
BP 13
84110 VAISON LA ROMAINE
M : secretariat@cabinet-betard.fr

Maître d'Ouvrage
urbanista
Les Portes d'Augusta
Espace Saint Martin
l'Occitan - Porte A
26200 MONTELIMAR
04 75 50 60 60

LEGENDE EXISTANT

	Voie revêtue en enrobé		Talus
	Voie non revêtue (chemin)		Fossé / Canal
	Bâti relevé		Enrochement / Talus bétonné
	Bâti non relevé		Panneaux de signalisation
	Application du bâti cadastral		Panneaux de rue, publicitaires...
	Dalle béton		Banc, potelet métallique, balises
	Mur		Garde corps métallique / Barrière
	Mur bahut		Electricité : Support BT / Support MT / Coffret / Regard
	Mur de soutènement		Gaz : Coffret / Regards
	Bordure normalisée T1/T2		Télécommunication : Support / Chambre
	Bordure normalisée T1/T2 basse		Eclairage public : Sur support / Sur mur
	Bordure normalisée A2		Eaux pluviales : Grille / Tampons / Gouttière
	Bordure normalisée P1/P2		Eau potable : Poteau incendie / Bouche à clef / Tampon
	Clôture grillagée		Irrigation : Tampons
	Arbre : Type feuillu / Type résineux		
	Arbuste (laurier,...)		
	Zone de végétation dense/imperméable		
	Alignement d'arbres (haie de cyprès)		
	Borne OGE		
	Tampons réseaux non identifiés		

LEGENDE

	Servitude existante		Servitude créée
	Périmètre loti		
	Cote du Terrain naturel		
	Cote Projet. Les cotes projet sont données à titre indicatif et susceptibles de variations en fonction des impératifs rencontrés en cours d'exécution		

ESPACES PRIVATIFS :

- Limite de lot
- Partie privative non close (PPNC) imposée
- Partie privative non close (PPNC) possible

Zones d'implantation des volumes bâtis

Modalités d'implantation Type 1: R+1
hauteur maximum des constructions 7,00 m à l'égout, 9,00 m au faitage

Modalités d'implantation Type 3 : RDC ou annexe
S'il s'agit de la construction principale, d'un garage ou d'une annexe non séparée de la construction principale la hauteur maximum des constructions est limitée à 3,50 m à l'égout et 4,80 m au faitage.
La hauteur en limite séparative des annexes séparées de la construction principale est limitée à 3,00m.

ESPACES COMMUNS :

- Chaussée
- Trottoir et cheminement piétons
- Espaces végétalisées
- Eclairage public
- Arbre de haute tige

Les surfaces et les cotes des parcelles sont données à titre indicatif et seront précisées lors du bornage des lots

